



**Département des Landes  
Camp du Poteau  
(forêt domaniale affectée)**

**Site Natura 2000 FR7200723  
"ZSC Champ de tir de Captieux"**  
Désigné en ZSC le 10/11/2006 (JORF du 24/11/2006)

**Rapport sur l'incendie du 19 octobre 2010  
Propositions de gestion**

Office National des Forêts  
Agence LNA  
9, rue Raymond Manaud,  
33524 BRUGES Cedex  
novembre 2010

Un incendie s'est déclaré sur le camp du Poteau, le mardi 19 octobre 2010, suite à une opération pyrotechnique qui s'est déroulée dans une zone dédiée à cet effet ; ce compte-rendu fait état de la situation, et apporte des indications sur la gestion future de la parcelle.

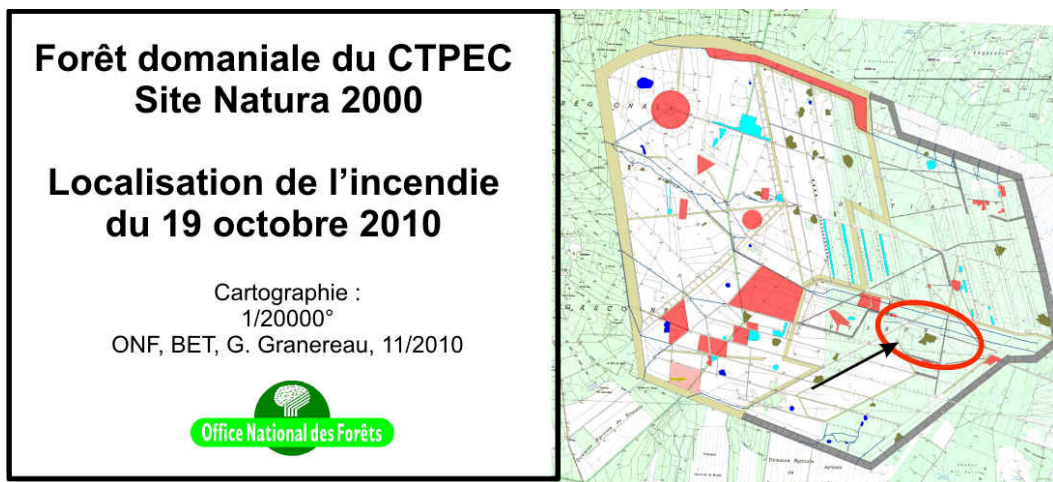
Ce document s'inscrit dans le cadre de l'animation menée au titre de Natura 2000, et se réfère pour le cadrage technique tant aux Docobs qu'au document de gestion réalisé pour les milieux naturels.

Les données sont intégrées à un SIG et à la base de données du site.

## 1) Données générales

Compte-rendu établi par le commandant du CTPEC, le Lcl Patrick LAMAMY, à l'issue du sinistre :

- \* **Signalement** : 19/10/2010 - 17h10 locales.
- \* **Lieu** : voir cartographie
- \* **Types de milieux** : divers, de lande à pinède claire ou plus dense, présence d'une importante chênaie et de zones de feuillus.
- \* **Particularités** :
  - nombreux chablis suite à la tempête Klaus de janvier 2009,
- \* **Moyens d'intervention** : 23 unités SDIS, équipe des pompiers du camp.
- \* **Traitement** : allumage de feux tactiques, compte tenu du vent, et de la présence de chablis, qui n'autorisent aucun contrôle de proximité.
- \* **Fin intervention unités SDIS** : 20/10/2010 - 02h00 loc. Surveillance ultérieure du site par unité du CTPEC,
- \* **Surface brûlée** : voir plus loin
- \* **Origine incendie** : projectiles incandescents issus d'un essai pyrotechnique.



### Compléments :

- \* Territoires communaux de **CAPTIEUX (125,26 ha)** et de **LENCOUACQ (32,01 ha)**.
- \* Parcelles forestières 1128 b, 1129, 1130, 1131b, 1133, 1134, 1135a, 1135b, 2253 p.
- \* surface brûlée : 157 ha, dont 47 ha de landes ou « vocation landes », 110 ha de boisements (Pin maritime).
- \* site Natura 2000 FR7200723 "ZSC Champ de tir de Captieux" (Docob validé en copil le 11 décembre 2008) .

## 2) Tournées effectuées sur le terrain

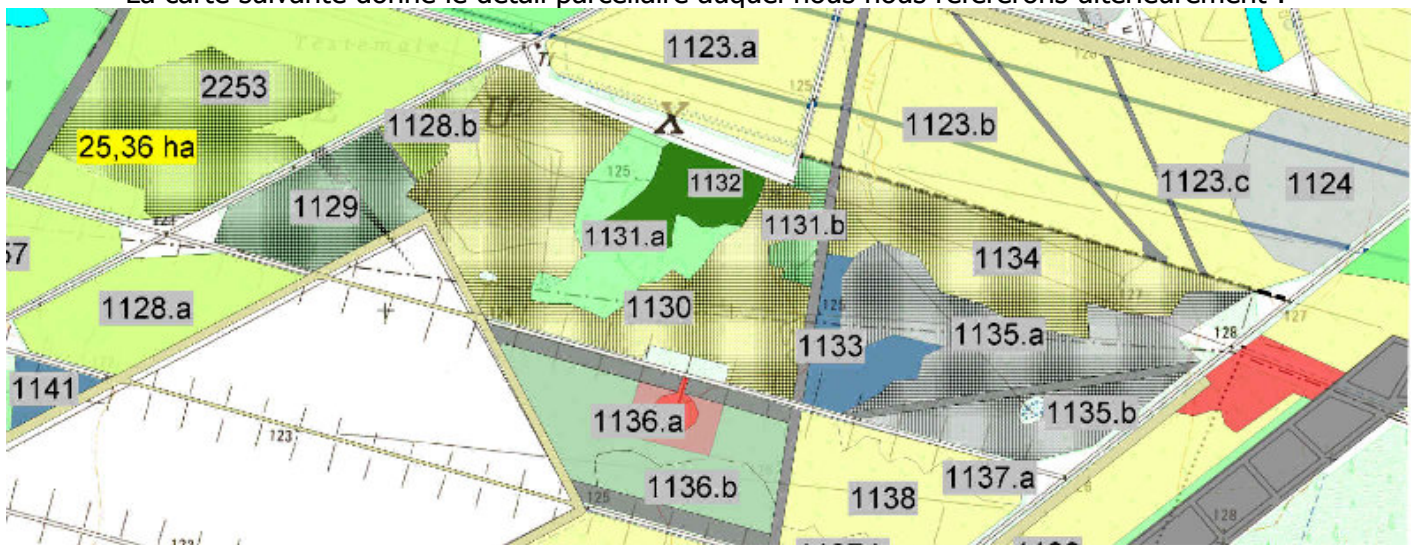
### Présentation générale :

Nous avons effectué des reconnaissances le mercredi 27 octobre (zone accessible) et le jeudi 28 octobre (accompagné par un commando dans la « zone rouge ») ; elles avaient pour but d'évaluer les effets du feu, et de trouver les possibilités de gestion à mettre en œuvre à l'issue de l'incendie.

La carte ci-après permet de localiser la zone incendiée ; le détail des peuplements est indiqué dans le tableau suivant :

Parcelle	Surface	Description (avant incendie)
1128 b	3,88	Pins naturels clairsemés de 10 à 20 ans.
1129	13,63	Lande méso-hygrophile à brande, avec quelques pins épars au nord ; hauteur 1 m à 1m50
1130	46,46	Peuplement assez irrégulier, affecté par Klaus dans les zones les plus denses. Bouquets de 25 à 30 ans alternant avec des zones plus claires, et avec des feuillus (notamment au nord).
1131b	2,99	Peuplement mixte, avec présence de feuillus
1133	6,99	Pins naturels par bouquets de 25/30 ans, affectés par Klaus.
1134	24,26	Pinède naturelle de 10 à 20 ans, avec bouquets plus âgés, affectée par Klaus.
1135a	23,57	Pinède naturelle mixte assez lâche avec zones de lande à brande.
1135b	10,13	Pinède naturelle mixte assez lâche avec zones de lande à brande. Exploitation récente pour dégager une visée.
2253 pie	25,36	Pinède naturelle de 15 à 20 ans, assez claire dans sa partie sud, plus dense au nord-ouest. Parcelle de 56,63 ha au total.
<b>TOTAL</b>	<b>157,27</b>	

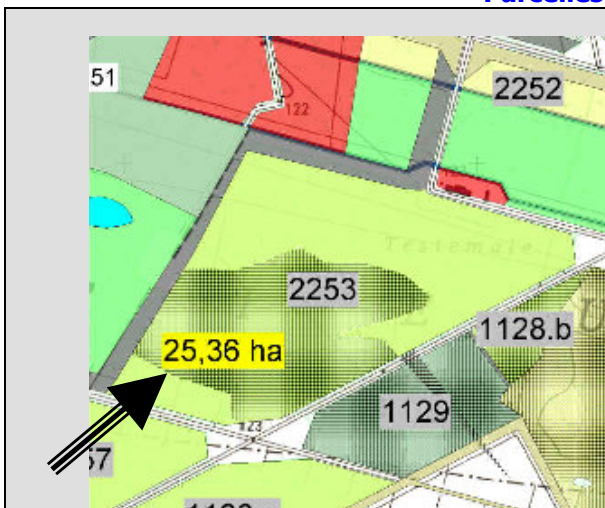
La carte suivante donne le détail parcellaire auquel nous nous référerons ultérieurement :



Echelle : 1/20000 ° La zone brûlée est hachurée.

### Observations faites :

#### Parcelles situées le plus à l'ouest :



La flèche indique la direction de prise de vue de la photo ci-jointe.



Vue aérienne faite par l'armée de l'air et reproduite avec son autorisation. Les numéros correspondent aux photos commentées ci-après, où les directions de prise de vue (pv) sont mentionnées.

Le feu s'est déclaré à l'ouest de la vue, on distingue le pare feu de séparation de la zone d'essais. La parcelle 2253 présente un peuplement assez clairsemé dans l'ensemble avec une zone plus continue et dense à l'est et une autre zone plus continue au nord. Cette dernière a été touchée en marge par le feu.



*Photo 1 : Prise en limite de la zone incendiée, on peut voir la faible densité de la pinède. Le sol reste assez humide, avec présence d'une lande méso-hygrophile, et très localement de la lande humide. (direction de pv : nord)*

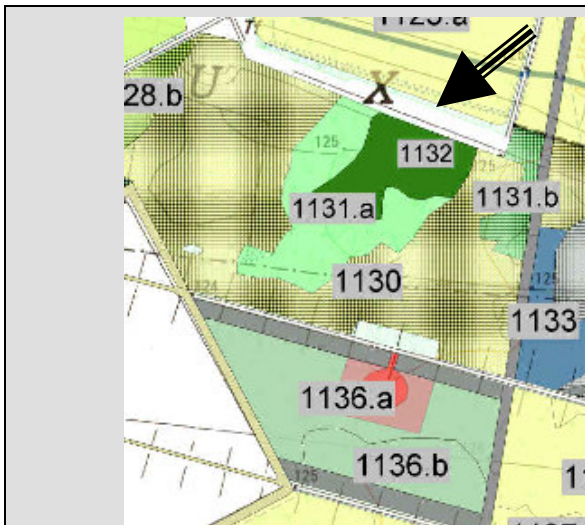


*Photo 2 : en limite nord du feu, les pins sont plus denses (pv vers sud).*



*Photo 3 : vue de la parcelle 1129, à l'état de lande. On voit à gauche la parcelle 1128.b, qui porte quelques pins clairsemés, et en face la parcelle 1130, plus dense dans sa partie ouest (pv vers l'est).*

### Zone de Testemale



*La flèche indique la direction de prise de vue de la photo ci jointe (zone de Testemale, avec « la gare » au premier plan)*



*Vue aérienne faite par l'armée de l'air et reproduite avec son autorisation. Les numéros correspondent aux photos commentée ci-après, où les directions de prise de vue (pv) sont mentionnées.*

Il semblerait que ce soit un éclat qui ait allumé le feu à Testemale (lieu-dit du secteur). Il s'agit de la zone où les américains avaient installé un gare en vue d'acheminer les munitions ; cette gare (ou ce qu'il en reste) est visible au

premier plan, elle constitue un pare-feu efficace qui a permis de contenir le feu vers le nord. La chênaie de Testemale n'a pas été affectée.



*Photo 4 : Zone de pins naturels relativement denses, mais avec chablis assez nombreux, causant des trouées. (pv vers le sud)*



*Photo 5 : A l'ouest du grand barrage de la chênaie, les pins sont plus clairs (ainsi qu'au sud), et l'on peut voir au fond une zone de pins plus denses, mais touchés par Klaus. (pv vers l'ouest)*

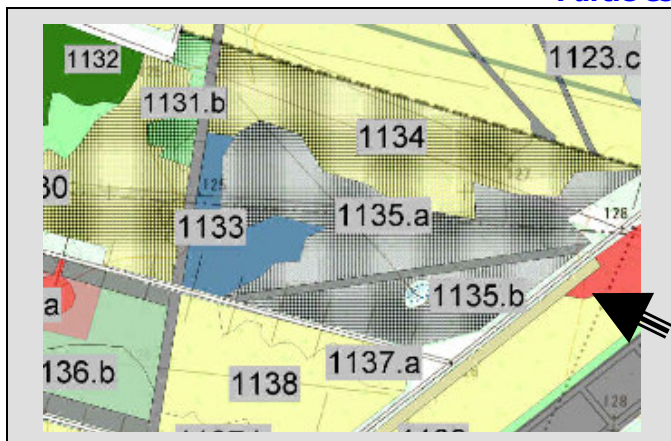


*Photo 6 : Vers le sud-est, les pins sont plus denses, avec des chablis causés par Klaus. (pv vers le nord)*



*Photo 7 : la chênaie de Testemale n'a pas souffert du feu, hormis quelques chênes (pédonculés et taurins), qui devraient toutefois reverdir au printemps. (pv vers le nord).*

### Partie est de Testemale



*La flèche indique la direction de prise de vue de la photo ci jointe (zone de Testemale, avec « la gare » au premier plan)*



*Vue aérienne faite par l'armée de l'air et reproduite avec son autorisation. Les numéros correspondent aux photos commentée ci-après, où les directions de prise de vue (pv) sont mentionnées. (la photo 9 est en réalité prise plus au nord, hors cadre de cette photo).*

Le feu s'est propagé rapidement, et a pu être arrêté au niveau de la rue F23, par des feux tactiques (contre-feux). La zone sud est assez claire, les boisements étant plus denses au nord. Signalons dans le secteur la présence de deux lagunes, qu'il est envisagé de restaurer.



*Photo 8 : Parcelle 1133, peuplement clairsemé avec chablis (vu vers l'est).*



*Photo 9 : Photo prise quasiment face à Marco (PCCT) ; un peu plus au sud, les pins sont plus clairs, et une coupe a été faite en août dans la parcelle 1135.b (vu vers le nord).*

### 3) Approche différenciée de la gestion ultérieure

Le document de gestion 2010-2017 a planifié les opérations à mener dans certaines parcelles ; dans un premier temps, les pins vont être exploités (à partir de janvier 2011, a priori en « bois-énergie »), et l'on peut dès à présent envisager les objectifs futurs par parcelle, et les réorienter si nécessaire, en prenant en compte les effets de l'incendie, ainsi que les possibles attentes des militaires.

#### Reconfiguration des objectifs par parcelle

Parcelle	Surface	Classement	Mesures envisagées
1128 b	3,88	amel	A passer en <u>régénération naturelle</u>
1129	13,63	landes	Maintien du classement ; intégration à un contrat Natura 2000
1130	46,46	amel	A passer en <u>régénération naturelle</u> ; prendre en compte au sud la présence de la zone de tirs au sol G10 qui nécessitera d'être attentifs à la combustibilité de la partie régénérée.
1131b	2,99	peuplements mixtes feuillus	Laisser évoluer, en favorisant la venue des feuillus (contrat Natura 2000 à étudier).
1133	6,99	régé	Régénération naturelle
1134	24,26	amel	A conserver en amélioration, avec si nécessaire une reprise du contour au sud.
1135a	23,57	lande	L'exploitation des pins était envisagée pour favoriser un retour à la lande : un contrat Natura 2000 sera proposé en 2011.
1135b	10,13	lande	Même chose, mais les pins ont été exploités en 2010, afin de dégager une visée radar ; du rattrapage sera à prévoir dans les contrats (exploitation complémentaire).
2253 p	25,36	amel	Située en zone 2, cette parcelle était envisagée en éclaircie en fin de période ; il conviendra d'envisager de laisser faire la <u>régénération naturelle</u> , et d'intervenir en opérations culturales dès que nécessaire.
<b>TOTAL</b>	<b>157,27</b>		

*Les modifications de classement apportées par rapport au document de gestion sont soulignées en bleu*

#### Sylviculture adaptée :

Nous avons proposé cette terminologie pour la sylviculture qui serait à engager sur le camp ; l'incendie du 19 octobre vient plus que jamais nous montrer l'adéquation du terme à la situation.

En effet, on doit adapter en permanence la sylviculture à trois facteurs essentiels : les aléas (météo, ravageurs, incendies...), les besoins de l'armée et les outils de gestion (qui doivent pour la plupart être expérimentés).

Quelques principes de base ont été évoqués (aménagement, docob...) :

- ne pas faire effectuer de reboisement artificiel,
- s'appuyer sur la dynamique végétale locale,
- n'effectuer aucun travail du sol (uniquement gyrobroyeur le cas échéant),
- gérer l'hydraulique, en relevant le fond des fossés, et en colmatant certains,

A partir de ce cadre initial, nous proposons un protocole général pour les interventions à venir (conformément au document de gestion) :

- mettre en place des suivis systématiques : historique parcelle par parcelle, suivi de l'évolution de la cartographie...
- pour les opérations « expérimentales » ne pas agir par protocole unique : envisager deux ou trois modalités afin d'apprécier l'efficacité de chacune.

*On peut rappeler quelques idées générales qui permettent d'étayer la démarche envisagée en termes de gestion : d'une part, la gestion de fossés devrait contribuer à favoriser le relèvement de la nappe superficielle notamment en période estivale, ce qui aura pour effet de réduire la dynamique végétale. Il convient toutefois de veiller à ce que les équipements ne soient pas affectés par d'éventuelles inondations. D'autre part, la pratique de régénération sur brûlage, menée de façon accidentelle sur le camp, donne d'excellents résultats ; des « anciens » nous ont confirmé avoir eu recours à cette technique, soit accidentellement (incendies de la période 1937-1949), soit pour régénérer les peuplements (où le feu pouvait remplacer le débroussaillage, après coupe). Enfin, le document de gestion et notamment la cartographie, doivent être adaptés au fur et à mesure : les contours des parcelles peuvent être modifiés, d'autant plus que le parcellaire initial n'a pas fait l'objet de lever précis ; les suivis (régénérations, création de landes...) doivent être intégrés aux bases de données, au même titre que les zones incendiées (le présent rapport entre dans ce cadre).*

Enfin, les techniques sylvicoles doivent être cadrées par des modalités qui pourront évoluer en fonction des conclusions apportées par les suivis :

### Régénération naturelle :

- le brûlage était prévu dans le document de gestion pour régénérer les peuplements (brûlage après coupe) ; ici, le feu ayant anticipé sur cette « opération culturale », il conviendra de définir des itinéraires techniques. On peut raisonnablement envisager quelques pistes :

\* selon le niveau de rémanents un **broyage** pourrait être envisagé ; il est donc nécessaire de veiller à ce que les exploitations laissent le **moins de bois possible** sur la parcelle (il est envisagé de tirer les bois entiers hors de la parcelle et de les broyer en copeaux),

\* quatre ans après (ou cinq ans), effectuer un **cloisonnement**<sup>1</sup>, suivi d'un **dépressage**<sup>2</sup> ; localement on devra **limiter la combustibilité** potentielle pour prendre en compte la présence de la zone G10 (parcelles 1130, 1133).

Le niveau de régénération attendu n'est pas de 100%, mais on peut se fixer 60 % de la surface de chaque parcelle.

- afin de mettre au point cette sylviculture originale, on réalisera des nouvelles fiches actions Natura 2000, qui préciseront notamment le cahier des charges des opérations, et les attendus. Elle envisagera par exemple la possibilité d'expérimenter des ensemencements naturels assistés, par récolte de graines sur le site, et travail du sol uniquement par potets ou fraisage, pour ensuite procéder au semis manuel.

### Amélioration :

Cas de la **parcelle 1134** : elle a été ponctuellement touchée par le feu, qui a généralement couru au sol ; quelques pins ont été affectés, mais après leur exploitation, il devrait rester suffisamment d'arbres pour **conserver le**

<sup>1</sup> Ouverture de layons si possible en lignes courbes, dans les semis ; ces cloisonnements font 4 m de large, et laissent une largeur de bande de semis onction de leur densité.

<sup>2</sup> Eclaircissement des jeunes semis par coupe sélective.

**peuplement**, quitte à ce qu'il soit clair par endroits ; lors de l'exploitation, il conviendra de veiller à respecter les arbres sains, et il sera utile de procéder par la même occasion à une éclaircie et à l'enlèvement des chablis.

#### **4) Conclusion**

Le facteur incendie est bien connu sur le camp, qu'il soit d'origine naturelle (foudre fréquente) ou accidentelle. Ce facteur doit être pris en compte dans la gestion des milieux naturels, et cela implique de mettre au point une sylviculture adaptée, souple et expérimentale, justifiant l'intégration de cette logique au dispositif Natura 2000. Pour le sylviculteur « traditionnel », cet incendie serait un désastre, mais ici l'objectif de production de bois est abordé de façon différente, d'autant plus que le site présente d'importants enjeux environnementaux, et que la mise au point de la sylviculture adaptée devrait pouvoir s'appuyer sur des soutiens financiers. Les réflexions sylvicoles à mener seront ouvertes, conformément à la démarche engagée lors de l'élaboration des documents d'objectifs Natura 2000.

-----

*Rédigé avec la participation des militaires, des pompiers, et de l'UT ONF de Roquefort, du service exploitation de l'ONF*

Pour toute remarque sur ce document :

Gilles Granereau ONF/BET - Chargé de mission animation N2000 - 1237 chemin d'Aymont 40350 Pouillon - 05 58 98 27 82 - 06 13 81 60 36 – gilles.granereau@onf.fr

Version 2 - vendredi 19 novembre 2010